



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
03220 TRETEAU

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil  
Municipal de la Commune de TRETEAU  
Délibération 2023021  
MUTUALISATION DE COMMANDES  
PUBLIQUES**

**Séance du 31 MARS 2023**

Le 31 mars 2023, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

**Présents :**

M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, M. MONNET Jérôme, Mme DEGIRAL Laurence.

**Absents :** M. DEVILLARD Claude,

**Excusée :** Mme PELLETIER Emeline, M. MAIRE Pierre, M. VIGNE Olivier, Mme LEBRE Amélia, Mme CHAUVET Anne-Marie,

**Pouvoir :** Mme CHAUVET Anne-Marie donne pouvoir à Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M. DELIGEARD Arnaud,

**Secrétaire de séance :** M. GILLES Xavier

**Nombre de membres en exercice :** 14

**Nombre de présents :** 08

**Nombre de votants :** 10

**Date de la convocation :** 24 mars 2023.

**Date d'affichage de la convocation :** 24 mars 2023.

**COMMANDES PUBLIQUES APRÈS CONVENTION CONSTITUTIVE DE COMMANDES**

**Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et de la convention signée par le conseil Communautaire en date du 12 décembre 2022; concernant la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, et les communes membres, dont l'extrait suit :**

*RAPPORT DE PRÉSENTATION*

*Vu le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le Code de la Commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-7 relatifs aux groupements de commande,*

*Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes ci-annexé,*

*Considérant l'intérêt de la mutualisation des achats pour permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des prix plus compétitifs,*



**MAIRIE DE TRETEAU**  
**1 PLACE DE LA MAIRIE**  
**03220 TRETEAU**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Il est exposé :*

*Les travaux de la commission « mutualisation » et les diverses consultations effectuées auprès des communes de l'EPCI ont fait ressortir une volonté commune de mettre en place une politique d'achats groupés, en particulier pour les achats à caractère récurrents (travaux, fournitures et services).*

*Le groupement de commandes permet la mise en commun des besoins pour tout ou partie des communes membres de la Communauté de Communes. Les règles de fonctionnement du groupement sont définies dans le projet de convention ci-annexé et présenté. Il est notamment précisé que le groupement est mis en place à titre gratuit et de manière permanent, qu'il est non exhaustif et que l'adhésion est facultative.*

*Il est proposé au Conseil Communautaire :*

- de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses Communes membres, afin de réaliser des économies d'échelle sur les achats récurrents comme exposé dans le projet de convention de groupement de commandes annexé,*
- d'adopter le projet de convention de groupement de commandes annexé,*
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce groupement de commandes.*

*Extrait de la délibération du 12 décembre 2022 : COMMANDE PUBLIQUE – CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES.*

*Vu le rapport de présentation ci-dessus annexé,*

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :*

- de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et ses Communes membres, afin de réaliser des économies d'échelle sur les achats récurrents comme exposé dans le projet de convention de groupement de commandes annexé,*
- d'adopter le projet de convention de groupement de commandes annexé,*
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce groupement de commandes. »*

**Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter cette proposition, insiste sur leur souhait de conserver toutefois, la liberté de participer ou non aux différentes procédures d'achat qui seront proposées, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.**

**POUR : 10**

**CONTRE : 0**

**0**

**ABSTENTIONS : 0**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire, Arnaud DÉLIGEARD**

